

8830308 CO 6

· PREMIER MINISTRE

—
SERVICE DE PRESSE

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL ROCARD

AU SALON NAUTIQUE

4 DECEMBRE 1988

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Vous avez eu la gentillesse de me rappeler à l'instant, il y a bien des années que je pratique la voile et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai eu plaisir à accepter votre invitation. A ce titre, je ne suis pas très satisfait, car il m'aurait fallu deux ou trois heures de plus pour découvrir tout ce que j'ai envie de voir au Salon Nautique.

En revanche, le Premier Ministre ne peut vraiment pas se plaindre lorsqu'il se trouve comme ce matin en présence d'un secteur d'activité aussi divers et dynamique. Même rapide, la visite des stands que je viens de faire avec vous m'a permis d'en reprendre toute la mesure.

J'ai pu constater ainsi la grande diversité de la production française qui couvre pratiquement tous les secteurs de la construction de navires mais également de l'équipement. J'ai pu apprécier concrètement le niveau de qualité aujourd'hui atteint par les chantiers français. La créativité de ces chantiers, dont les constructions font aujourd'hui référence sur le marché mondial, se manifeste tant dans la conception des produits que par la qualité de leur finition. Je me réjouis, en particulier, de voir que les constructeurs français ont su s'adapter très rapidement au développement du motonautisme dans notre pays, et modifier leurs productions en conséquence.

Le souci de créativité, la recherche constante de la qualité sont, nul n'en doute, largement à l'origine des succès obtenus par notre industrie nautique à l'exportation. Près de la moitié des bateaux construits en France sont vendus à l'étranger. Deux chantiers français figurent parmi les tout premiers du monde. L'emploi - dont vous savez que c'est ma préoccupation primordiale - y trouve son compte, puisque ce secteur occupe plus de 20 000 personnes.

Même dynamisme dans la manière dont votre profession prépare la mise en place du grand marché européen. Vous m'avez fait part, Monsieur le Président, de l'action entreprise par votre fédération, pour proposer à la Communauté Economique Européenne une harmonisation des réglementations techniques. Votre initiative, et le succès qu'elle rencontre auprès de nos partenaires, me semble indiquer la voie que devraient, désormais, suivre les entreprises de bien d'autres secteurs. Cette démarche vous permettra de ne pas subir l'échéance du marché unique comme une contrainte mais, au contraire, d'en faire un atout supplémentaire, et de poids, pour l'avenir.

De même que nous devons aborder l'Europe comme un espace de liberté, mais de liberté garantie par des règles équitables et claires, de même nous devons nous attacher à préserver cet espace de liberté et d'aventure que constitue, pour tous ceux qui la pratiquent et pour moi, la mer. C'est pourquoi je veillerai à ce que les interventions de l'Etat dans ce domaine, notamment pour assurer le maintien du niveau souhaitable de sécurité, privilégient l'information et l'appel à la responsabilité de chacun plutôt que le recours systématique à de nouvelles réglementations et contraintes administratives.

Le respect des équilibres littoraux m'apparaît tout aussi nécessaire. Les activités de plaisance doivent y trouver leur place, en harmonie avec les secteurs plus traditionnels. J'attache donc une grande importance aux schémas de mise en valeur de la mer. Des crédits ont été débloqués à ce titre pour que deux de ces schémas, celui de la Baie d'Audierne et celui de la Baie de Bourgneuf, soient réalisés en 1989.

Enfin, Monsieur le Président, j'ai pu apprécier au cours de ma visite, la part importante que prend aujourd'hui le secteur des services dans les activités liées à la navigation de plaisance. Ces activités nouvelles qui concernent aussi bien l'accueil dans les ports de plaisance, que l'embarquement en charter ou les écoles de navigation sont en plein développement. Je m'en réjouis, car la France possède, tant en métropole que dans ses départements et territoires d'Outre Mer, un potentiel touristique de premier ordre qu'il convient de valoriser.

Vous m'avez fait part de votre souci de gérer ces mutations de concert avec les pouvoirs publics. Vous pouvez compter sur ma détermination à faire procéder aux adaptations réglementaires rendues nécessaires par l'émergence de nouvelles activités et j'approuve tout à fait l'action que le Ministre Délégué chargé de la Mer, M. Jacques MELLICK, vient d'engager à ce sujet avec le concours de la Mission Interministérielle de la Mer.

Une telle action ne peut toutefois se concevoir que dans le cadre d'une concertation étroite avec le monde de la plaisance dans son ensemble et il me paraît essentiel que les représentants des plaisanciers, les fédérations sportives et les clubs puissent être consultés. Il importe, en conséquence, que le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques puisse fonctionner correctement. Un Secrétaire Général permanent sera bientôt désigné : je pense que nous connaîtrons son nom dans les toutes prochaines semaines.

En terminant cette visite, je pense que le dynamisme dont les professionnels concernés font preuve aujourd'hui, leur volonté de se prendre collectivement en charge et d'assumer les mutations nécessaires, me donnent confiance dans l'avenir de ce secteur.

L'installation de votre salon nautique Porte de Versailles nous en apporte la preuve. Ayant dû quitter les locaux du CNIT, désormais affectés à une autre utilisation, vous avez su mettre à profit l'espace disponible ici pour accueillir plus de cent nouveaux exposants.

Je souhaite que ce salon, désormais installé à l'intérieur de Paris, connaisse un très grand succès et qu'un nombre toujours plus grand de visiteurs viennent, à quelques jours des fêtes de fin d'année, y trouver leur part de rêve et y faire des projets.